

COMMUNIQUÉ

LE FONDS MUNICIPAL VERT ACCORDE UNE SUBVENTION DE 30 000 \$ AU CANTON DE LANARK HIGHLANDS POUR UN PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT DE COLLECTIVITÉS VIABLES

Le 17 janvier 2008 – M^{me} Leonore Foster, conseillère de la Ville de Kingston et membre du Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), et M. Scott Reid, député de Lanark-Frontenac-Lennox et Addington, représentant l'honorable John Baird, ministre de l'Environnement, ont annoncé aujourd'hui l'octroi d'une subvention de 30 000 \$ par le Fonds municipal vert (FMV) au Canton de Lanark Highlands. Cette municipalité de l'Est de l'Ontario a investi cette somme dans son plan intégré de développement de collectivités viables (PIDCV), qui servira à orienter son développement futur.

« Le Fonds municipal vert de la FCM offre tout un éventail de ressources et de services expressément conçus pour répondre aux besoins de développement viable des gouvernements municipaux, a souligné M^{me} Foster. Le financement et le savoir-faire assurés par le Fonds permettent de soutenir le développement de collectivités plus viables sur les plans environnemental, social et économique. »

« Notre gouvernement croit dans la protection et la préservation de notre environnement, et j'applaudis le Canton de Lanark Highlands de prendre des mesures pour concrétiser cet objectif dans la collectivité, a dit M. Reid. Le gouvernement du Canada mise sur le Fonds municipal vert pour aider les municipalités canadiennes à obtenir des résultats. Avec des projets comme celui que nous soulignons aujourd'hui, les Canadiens jouiront d'un environnement plus sain et plus propre. »

Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités de 550 millions de dollars afin d'établir et de gérer le Fonds municipal vert. Le Fonds appuie les partenariats et sert de levier aux projets financés par les secteurs public et privé en vue d'atteindre de nouvelles normes de qualité de l'air, de l'eau, du sol et de protection du climat.

Le processus d'élaboration du PIDCV du Canton de Lanark Highlands s'est amorcé en septembre 2006, avec la tenue de trois réunions communautaires publiques, au cours desquelles on a présenté à la population l'étude envisagée et sollicité son apport pour l'établissement des questions clés. À partir de l'information obtenue au cours de ces réunions, on a constitué cinq « équipes thématiques »; de cinq à dix membres de la collectivité intéressés ont participé aux discussions de chacune des équipes. Les équipes ont examiné les questions du logement et de l'énergie, de l'alimentation, du transport et des communications, de la gestion des déchets et de l'eau, et de l'environnement naturel.

Les équipes thématiques se sont réunies de novembre 2006 à mars 2007 pour discuter des questions clés et des possibilités, cibler les ressources et parfois même lancer de nouvelles initiatives. Des enquêtes ont également été menées au cours de cette période afin de dresser le profil des émissions de gaz à effet de serre et de cerner les attitudes du public au chapitre de la durabilité. Ces données ont par la suite été regroupées et présentées au conseil du Canton de Lanark Highlands et à la population, et raffinées encore davantage. Le 27 novembre 2007, le conseil a accepté la version finale du PIDCV, et en faisait un document d'orientation sur lequel il fonderait ses décisions futures.

« Depuis l'adoption du PIDCV, les citoyens de Lanark Highlands savent que leur conseil dispose d'un plan de mesures proactives pour traiter des problèmes de développement durable auxquels fait face leur collectivité, a déclaré M. Bob Fletcher, maire du Canton de Lanark Highlands. Ce plan d'action quinquennal, qui prend en compte les plans, les politiques et les initiatives de tous les partenaires et intervenants communautaires, est axé sur l'amélioration du bien-être de la municipalité, sur les plans social, sanitaire, économique et environnemental. »

Situé au cœur de la vallée de l'Outaouais, le Canton de Lanark Highlands occupe un territoire de 1033,37 kilomètres carrés; à une vingtaine de minutes de Perth, il jouxte le Comté de Renfrew au nord, et celui de Frontenac à l'ouest.

Le PIDCV est disponible à <http://www.lanarkhighlands.ca/ISCP/2007ISCPFinalReportNov27.pdf> (en anglais seulement).

La FCM est la voix nationale des gouvernements municipaux depuis 1901. Elle soutient l'aménagement de collectivités viables bénéficiant d'une qualité de vie élevée en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et responsables.

– 30 –

Renseignements

Canton de Lanark Highlands

Timothy J. Simpson
Directeur municipal
Canton de Lanark Highlands
Tél. : 613-259-2398, poste 222
Télec. : 613-259-2291
Courriel : tsimpson@lanarkhighlands.ca

Fonds municipal vert

Raymond Sullivan
Gestionnaire, Communications
Centre pour le développement des collectivités viables
Fédération canadienne des municipalités
Tél. : 613-907-6294
Télec. : 613-244-1515
Courriel : rsullivan@fcm.ca

Environnement Canada

Eric Richer
Attaché de presse
Cabinet du Ministre
Environnement Canada
Tél. : 819-997-1441
Télec. : 819-953-0279
Courriel : eric.richer@ec.gc.ca

Pour de l'information sur le Canton de Lanark Highlands, veuillez consulter le <http://www.lanarkhighlands.ca/>

Pour de l'information sur le Fonds municipal vert, y compris sur les différents projets et études approuvés, veuillez consulter le <http://www.sustainablecommunities.fcm.ca>

Pour de l'information sur la Fédération canadienne des municipalités, veuillez consulter le <http://www.fcm.ca>

Pour de l'information sur Environnement Canada, veuillez consulter le <http://www.ec.gc.ca>